

VENTE : APPARTEMENTS - VILLAS - HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

DE 0 à 70.000 Euros	10 % TTC
DE 70.001 Euros à 110.000 Euros	9 % TTC
DE 110.001 Euros à 150.000 Euros	8 % TTC
A partir de 150.001 Euros	6 % TTC du prix de vente

VENTE : APPARTEMENTS - VILLAS - HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

DE 0 à 70.000 Euros	10 % TTC
DE 70.001 Euros à 110.000 Euros	9 % TTC
DE 110.001 Euros à 150.000 Euros	8 % TTC
A partir de 150.001 Euros	6 % TTC du prix de vente

VENTE : GARAGE ET PARKING - HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

De 0 à 100.000 Euros 15 % TTC du prix de vente

VENTE : TERRAINS-MURS COMMERCIAUX- COMMERCES- HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

Quelque soit le montant de la vente 10 % TTC du prix de vente

ESTIMATION PATRIMONIALE : SUCCESSION-DONATION-ISF

Appartement et stationnement : 180 € TTC
 Maison et terrain : 300 € TTC

ESTIMATION GRATUITE POUR PROJET DE VENTE

LOCATION : HABITATION - APPARTEMENTS - VILLAS

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989.

FRAIS LOCATAIRES : (Zone Tendue)

- 1 - la visite du preneur, constitution du dossier et rédaction de bail : 10 € TTC le m2
- 2- état des lieux location vide ou meublée : 3 € TTC le m2

FRAIS PROPRIETAIRES : (Zone Tendue)

- 1 - la visite du preneur, constitution du dossier et rédaction de bail : 10 € TTC le m2
- 2- état des lieux location vide ou meublée : 3 € TTC le m2

Un fac-similé de votre déclaration d'impôt de revenus fonciers : 36 € TTC.

LOCATION : BUREAUX, DEPOTS, ENTREPOTS, LOCAUX COMMERCIAUX

Locaux de droit commun/commerciaux /professionnels.

(Comprenant : frais d'actes, état des lieux, visites, bail commercial)

A la charge du locataire 12 % TTC du loyer triennal
 + 1 % TTC par année supplémentaire
 Autorisation de : cession d'un fond de commerce, location de gérance, sous-location
 10 % TTC du loyer hors charges annuel TTC

FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE : 7,20 % TTC

**FRAIS D'ASSURANCE AVEC GARANTIE DES LOYERS
 ET DETERIORATION IMMOBILIERE : 2,76 % TTC**